

GESTION DE CRISE

CORONAVIRUS COVID-19 - COMMUNIQUÉ N°7

LA MÉTROPOLE DÉPLOIE UN DISPOSITIF INÉDIT DE NAVETTES POUR LES PERSONNELS DES ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ

Dans un contexte de fréquentation en forte baisse, liée aux mesures de confinement, mais toujours significative sur certaines lignes, la Métropole Mobilité et ses opérateurs s'efforcent de maintenir sur l'ensemble du territoire une offre permettant les déplacements impératifs, en particulier pour les trajets liés au travail, tout en limitant l'exposition des conducteurs.

Des navettes mises en place dès jeudi à Marseille

A la demande de la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, des navettes réservées aux personnels des établissements de santé vont être mise en place par la Régie des transports métropolitains (RTM) pour relier les principaux pôles hospitaliers et pôles d'échanges de Marseille.

Ce dispositif sera effectif dès jeudi matin avec la mise en place de circuits dédiés aux personnels soignants qui permettront de desservir les deux principaux pôles de santé et les 4 pôles d'échanges bénéficiant d'une desserte métro et d'un parking relais :

Circuit 1 : Hôpital Nord – Gèze – La Rose

Circuit 2 : Timone - Sainte-Marguerite – La Fourragère

Ces navettes assureront un départ toutes les 30 minutes, 7 jours sur 7, de 6h00 à 21h00 et permettront l'accès simultané, et dans le strict respect des mesures barrières, de 15 soignants disposant de leur carte professionnelle et de leur attestation dérogatoire de déplacement pour motif professionnel.

Les opérateurs de la Métropole Mobilité adaptent leur offre

Pour accompagner la mobilisation sans faille des soignants, la Métropole travaille d'ores et déjà à étendre ce dispositif à d'autres parties de son territoire en fonction des besoins qui seront identifiés en lien avec les différents opérateurs du réseau La Métropole Mobilité et établissements de santé.

Le fonctionnement du reste du réseau RTM est calqué sur un mode opératoire « dimanche et férié » sur le réseau de bus, métros et tramways depuis ce lundi 23 mars. Avec le maintien des lignes permettant d'accéder aux hôpitaux, pour les patients comme le personnel médical. La desserte de l'île du Frioul est également maintenue.

Cartreize / Le Car

En raison, notamment, de la suppression de certaines lignes en semaine (6 / 11 / 37 / 49 / 102), l'offre est réduite. L'aéroport reste bien desservi.

CONTACTS PRESSE

METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE
Responsable du Service Presse : Stéphane GIREAU
T : 04 91 997 997
stephane.gireau@ampmetropole.fr

Bus de l'Etang

L'offre « vacances scolaires » est appliquée sur le réseau, avec 60% des services habituels maintenus.

Lignes de l'Agglo

Malgré une réduction de l'offre sur le secteur, plus de 60% des trajets habituellement opérés sont maintenus dès ce lundi 23 mars.

Aix-en-Bus

Depuis aujourd'hui lundi 23 mars, la Métropole met en place une offre réduite. Les lignes 7, 16 et 5, 18 qui desservent respectivement établissements de santé et centre commerciaux sont renforcées. Les lignes M1, 17, 24 sont, elles, à l'arrêt.

Pays d'Aix Mobilité

Les réseaux urbains de Gardanne et Pertuis sont passés en mode tout « à la demande ». Tous les informations et numéros de téléphone sont présents à chaque arrêt, en liaison directe avec le conducteur en service.

Ulysse

L'offre Ulysse est maintenue à 50% de son fonctionnement habituel. Les lignes 1 et 2, qui desservent les centres commerciaux, sont maintenues. Tout comme les transports à la demande pour l'emploi de Distriport et Clésud.

Libébus

L'offre est réduite avec le maintien de 30 % des trajets pour l'urbain et la mise en place d'un transport à la demande pour les liaisons périurbaines.

Ciotabus

L'offre prévue en période de vacances scolaires est appliquée.

Côte Bleue

La Ligne C8 est maintenue, tout comme l'ensemble du service à la demande.

Marcouline

La ligne M8 est assurée, tout comme l'ensemble du service à la demande.

En ce qui concerne les parkings-relais, l'offre reste effective selon les modalités habituelles.

Les voyageurs peuvent retrouver l'offre actualisée en temps réel en consultant le site lepilote.com ou en appelant le 0 800 737 137 (numéro vert, appel gratuit) où des conseillers sont à leur disposition du lundi au vendredi de 7h00 à 19h00 et de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 18h00 les samedis, dimanches et jours fériés, pour répondre à leurs questions.